



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 19 DECEMBRE 2014 - Salle La Rance à 20H30

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents

Mesdames : BARSALI ; DELORT ; HERCOUET-TESTA ; LAGARRIGUE ; ROUX ; SEYROLLE ; TEULET.

Messieurs : BRAYAT ; CABEZON ; DESSALES ; FEL ; GENTIL ; MAYONOBE ; PICARROUGNE à partir de 21H05 ; ROUZIERES ; SERIEYS.

Excusés :

Madame SACRESTE donne pouvoir à Madame BARSALI ; Monsieur PICARROUGNE donne pouvoir à Madame HERCOUET-TESTA jusqu'à 21H05

Absentes excusées : Mesdames BONNARD et LACAZE.

Secrétaire de séance : Madame Jeanine HERCOUET-TESTA

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour dans le cadre des travaux de réhabilitation du « Truel » afin de solliciter une prime énergies.

➤ **DEMANDE ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 19 Septembre 2014 est **adopté à l'unanimité**.

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUERREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
553	04/10/2014	BRAVARD RIVIERE/LAVERGNE LAVERGNE	E - 532 E - 533	6 a 30 ca 9 a 75 ca	NON (Lacaze)
554	24/10/2014	ROUSSEL RIVIERE/LAVERGNE RODRIGUES TEIXEIRA/DOS ANJOS	AC - 509	6 a 47 ca	NON (Place du 11 novembre)
555	07/11/2014	MERIEUX RIVIERE/LAVERGNE DAVID	AD - 349 AD - 350 AD - 553	88 ca 2 a 50 ca 31 ca	NON (Rue de la Gare)
550	23/07/2014	Agro Service 2000 (Mr Moisand) RIVIERE/LAVERGNE SCI du Moulin (C2M)	E - 996	22 a 38 ca	NON (ZA Laborie)
557	24/11/2014	VERMANDE RIVIERE/LAVERGNE	AB - 680 AB - 682 AB - 686	40 ca 15 ca 1 a 10 ca	NON (Rue de l'Oratoire)
558	24/11/2014	GALTAYRIES MANHES-BLONDEAU LEFEVRE	AC - 528	2 a 75 ca	NON (Rue des Marais)
559	24/11/2014	MERIEUX MOREL PATEK	AB - 233	62 ca	NON (Chemin des Teulières)

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 389 concerne les **tarifs de l'école municipale de musique** pour l'année scolaire 2014-2015 :

	Elèves habitant MAURS		Elèves hors Communes	
	2013/2014	2014/2015	2013/2014	2014/2015
Adulte (non considéré comme 1^{er} élève)	120	120	190	190
Premier élève	170	170	270	270
Deuxième élève	145	145	230	230
Troisième élève et suivant	120	120	190	190
Supplément 2^{ème} instrument	100	100	160	160
Classe Eveil	110	110	160	160

Il est rappelé que chaque élève de l'école municipale de musique de Maurs doit prendre connaissance du règlement intérieur en vigueur et notamment du titre 3 relatif à la facturation.

Ainsi, l'enseignement est dispensé moyennant le règlement d'une participation perçue en 2 fois, conformément aux tarifs ci-dessus. Toute année commencée est due intégralement et ne peut être remboursée.

- N° 390 concerne la **mise en location de l'appartement** (T4) sis à MAURS - Centre de Secours - 5 Rue Figeagaise. Le **loyer mensuel** est fixé à **200 Euros + 110 Euros** de provisions sur charges.

- N° 391 concerne un **prêt de 300 000 Euros auprès de LA BANQUE POSTALE** pour le **financement du programme de voirie 2014 ainsi que les travaux de sécurisation et d'élargissement du Pont du Vallon.**

- Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- . **Montant** : 300 000 Euros
- . **Durée** : 20 ans
- . **Score Gissler** : 1A

- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2035 : cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- . **Montant** : 300 000 Euros
- . **Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/12/2014 avec versement automatique à cette date
- . **Taux d'intérêt** : taux fixe de 2.45%
- . **Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- . **Echéances d'amortissement et d'intérêts** : période trimestrielle, avec amortissement constant du capital
- . **Commission d'engagement** : 0.20% du montant du prêt
- . **Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

- N° 392 concerne la **signature de l'avenant n° 1** au marché de maîtrise d'oeuvre "Réhabilitation de la grange Le Truel" afin d'actualiser les honoraires au montant définitif de l'opération soit une plus value de 2 132 € H. T.

Ainsi le montant global du contrat de maîtrise d'oeuvre après avenant s'élève à 29 332 € H. T.

Toutes les clauses du marché initial demeurant applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

- N° 393 concerne la **vente de l'herbe sur pied du « Domaine du Fau »** pour une superficie de 3 ha 07 a 89 ca effectuée au profit de Monsieur Bernard MALROUX – domicilié à SAINT ETIENNE DE MAURS – lieu-dit « Lablanquie » au prix de 303,02 euros.

- N° 394 concerne la **vente de l'herbe sur pied de « Passe Vite »** pour une superficie totale de 1ha 66 a 10 ca effectuée au profit de Madame Brigitte CANET – domiciliée à MAURS – lieu-dit « Le Vallon » au prix de 163,48 euros.

- N° 395 concerne le prix du **loyer de l'appartement situé 8 rue Sainte Agnès** à Monsieur Jean Paul TOURRILHES. Le prix du loyer est fixé à 207,08 € à compter du 1er septembre 2014.

- N° 396 concerne le prix du **loyer de l'appartement situé 8 rue Sainte Agnès** à Monsieur Damien CIPIERE. Le prix du loyer est fixé à 205,95 € à compter du 1er septembre 2014.

3/ FINANCES**3-1/ TARIFS 2015**

→ **LES TARIFS PROPOSES SONT ADOPTES A L'UNANIMITE** (voir annexe ci jointe)

3-2/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires **au budget principal** :

SECTION INVESTISSEMENT

IMPUTAT°	LIBELLE	DEPENSES MONTANT	RECETTES MONTANT
181 – c/2183	Classe numérique écoles – Matériel de bureau et informatique	+ 500.00	
178 – c/2315	Pont du Vallon – Travaux en cours	+ 5 000.00	
10007 – c/2188	Abbatiale – Autres immobilisations	- 5 500.00	
OPFI – 041 - c/2315	Opérations patrimoniales – Travaux en cours	+ 5 000.00	
OPFI – 041 - c/238	Opérations patrimoniales – Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations		+ 5 000.00
TOTAL		+ 5 000.00	+ 5 000.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTAT°	LIBELLE	DEPENSES MONTANT	RECETTES MONTANT
Chap. 022	Dépenses imprévues	- 3 200.00	
Chap. 66 - c/66115	Charges financières – Intérêts des comptes courants	+ 2 000.00	
Chap. 66 - c/668	Charges financières – Autres charges financières	+ 1 000.00	
Chap. 014 – c/7391171	Atténuations de produits – Restitutions dégrèvements TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	+ 200.00	
TOTAL		0.00	0.00

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

3-3/ ENGAGEMENT DU 1/4 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Entre le 01/01/2015 et le vote du budget, le Conseil Municipal donne autorisation, comme prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, de liquider et mandater les dépenses d'investissement de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

3-4/ VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU COMPTABLE DU TRESOR

Une indemnité annuelle dite « de conseil » est versée au Receveur Municipal. Elle est calculée en fonction de la moyenne des dépenses réelles des comptes administratifs des trois derniers exercices.

Une somme de 142.36€ sera versée à ce titre à Monsieur Philippe NEVADO au prorata du temps (90 jours) durant lequel il a assuré, en 2014, l'intérim à la perception de Maurs.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

3-5/ REHABILITATION DE L'ESPACE DU TRUEL : DEMANDE DE PRIME ENERGIES

(Rajout à l'ordre du jour)

La réhabilitation de l'espace du Truel est en cours. Une prime énergie de 3000€ peut s'ajouter au financement de ce projet dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Elle est versée par le fournisseur d'énergie qui a été le plus offrant pour financer les travaux d'efficacité énergétique (isolation, pompe à chaleur, éclairage etc.)

➔ ADOpte A L'UNANIMITE

4/ PERSONNEL

4-1/ SERVICE DES ESPACES VERTS : CREATION D'UN POSTE CUI - CAE

Il est nécessaire de recruter un agent afin de palier à la réorganisation du service des espaces verts/propreté. La commune a besoin de personnel supplémentaire dans le cadre de sa démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Un poste CUI-CAE (contrat unique d'insertion) est créé, à temps complet, pour une durée initiale de 12 mois renouvelable, à compter du 1^{er} février 2015. Cette embauche est faite dans le cadre des emplois aidés.

La formation et l'accompagnement individualisé de ce salarié sera assurée par l'A.F.A.P.C.A (Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés)

➔ ADOpte A L'UNANIMITE

5/ ADMINISTRATION GENERALE

5-1/ SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La convention de mise à disposition par le Conseil Général du Cantal du système d'information géographique (SIG) doit être renouvelée. Le SIG, exploitable par internet, est un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Le Département a fait l'acquisition des droits d'utilisation de la couverture du Cantal en photographies aériennes, de données cartographiques IGN ainsi que de fichiers cadastraux numériques. En résumé, le système d'information géographique (SIG) regroupe un ensemble de bases de données et de fonds cartographiques permettant une superposition des données.

➔ ADOpte A L'UNANIMITE

5-2/ DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : SELECTION DU PRESTATAIRE ET DEMANDES DE FINANCEMENT

La commune de Maurs a souhaité engager une étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable et schéma de distribution d'eau potable. Une consultation de bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'eau potable, sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT) a été lancée.

C'est la société « CEREG Massif Central » qui a été retenue pour un montant prévisionnel de 62 045 € HT portant à 71 555€ le coût HT de cette opération. Pour ce financement des subventions maximales seront sollicitées auprès du Conseil Général du Cantal et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

➔ ADOpte A L'UNANIMITE

6/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

6-1 VALIDATION DEVIS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux d'éclairage public, sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Ces travaux ne sont entrepris qu'après acceptation par la Commune du versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. des l'opérations :

➤ AVENUE D'AURILLAC :

Remplacement d'un mat endommagé dont l'auteur n'a pu être identifié. Le montant total de l'opération s'élève à 1 680,76 Euros H.T. soit pour la commune le **versement du fonds de concours de 840.38€.**

➤ PLACE DE L'EUROPE :

Travaux d'éclairage public suite à la construction du nouvel office du tourisme. Le montant total de l'opération s'élève à 959 ,53 Euros H.T. soit pour la commune le **versement du fonds de concours de 479.77 €**

➤ RUE DU PASSERAT

Le montant total de l'opération s'élève à 10 831,53 Euros H.T. soit pour la commune le **versement du fonds de concours d'un montant de 5 415.77€**

➔ **ADOpte A L'UNANIMITE**

6-2/ VALIDATION DEVIS TRAVAUX CONNEXES (RESEAU TELEPHONIQUE) RUE DU PASSERAT

Comme mentionné ci-dessus des travaux d'aménagement d'éclairage public Rue du Passerat vont être réalisés. Les travaux connexes pour l'enfouissement du réseau téléphonique vont y être associés. France Télécom assume le coût des études, de la fourniture des chambres et de la dépose du réseau aérien. Le coût proprement dit du câblage en souterrain reste à la charge de la commune. Le montant total de ces travaux connexes rue du Passerat s'élève à 2 688,59 Euros H.T.

➔ **ADOpte A L'UNANIMITE**

7/ QUESTIONS DIVERSES

- **Informations communautaires** : plusieurs études à venir
 - Projet de fusion de communautés de communes
 - Etude O.P.A.H
 - Etude diagnostic de territoire
- **D. E. T R. 2015** : plusieurs projets évoqués à soumettre lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- **Dossier bourg-centre non retenu**
La candidature de la commune de Maurs n'a pas été retenue, mais le dossier présenté a suscité, pour l'avenir, de l'intérêt auprès des pouvoirs publics et du ministère.
- **Ecole publique** : demande d'ouverture d'une classe **CLIS** (classe pour l'inclusion scolaire)
- **Conseil Jeunes** : 12 conseillers jeunes ont été élus. L'installation officielle aura lieu le 10/01/2015 à 10H30.
- **Championnat de France UNSS de football féminin** : à Maurs du 30/03 au 02/04/2015
- **Informations relatives aux services**
 - Marchés hebdomadaires : les 2 prochains sont avancés au mercredi
 - Fermeture des services administratifs de la mairie : vendredi 26 et samedi 27/12
 - Nouveaux horaires de l'espace multimédia à compter du 01/01 : Mardi – Mercredi – Jeudi 13h30-17h30
- **Dates à retenir**

ANNEXE DES TARIFS 2015

PRESTATIONS DE SERVICE	
* Prestation de service par un agent communal/heure	35,00 €
* Location du tracto-pelle avec chauffeur/heure	120,00 €
* Location du camion avec chauffeur/heure	110,00 €
* Location de la nacelle avec chauffeur/heure	100,00 €
* Location du tracteur avec chauffeur/heure	100,00 €

DEPÔT DE MATERIAUX SUR DOMAINE PUBLIC	
A partir du 8ème jour : prix / jour / m ²	5,00 €

TARIF MATERIEL COMMUNAL		
* TARIF COPIE POUR ASSOCIATION MAURSOISE (cf. règlement)	Noir et Blanc	0,08 €
	Couleur	0,16 €
* LOCATION D'UN CHAPITEAU (cf. règlement) :	Non Maursois et collectivités	Maursois
• Association : tarif par manifestation	200,00 €	100,00 €
• Particulier : tarif location 2 jours	300,00 €	250,00 €
• Particulier : tarif location par jour suppl.	350,00 €	250,00 €

DOMAINE DU FAU (cf. règlement)	Association(s) de Maurs	Autre(s) organisme(s)	Forfait énergie
Du 01/07 au 15/08	100 €	200 €	50 €
Du 01/05 au 30/06 et du 16/08 au 30/09	200 €	400 €	50 €

CONCESSIONS CIMETIERE	
* Concession au cimetière communal (le m²)	
. Concession trentenaire	45,00 €
. Concession cinquantenaire	60,00 €
. Concession perpétuelle	75,00 €
* Concession dans le caveau communal	
. Droit d'entrée (forfait)	30,00 €
. Droit par mois d'occupation (le m ²)	10,00 €
* Colombarium	
. Forfait trentenaire	325,00 €
. Forfait cinquantenaire	475,00 €

SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	
La facturation se fera en 2 fois avec un 1er appel comprenant l'abonnement complet et 25% de l'estimation N-1 ; le 2 ^{ème} appel correspondra au solde de la consommation réelle après relevé.	
* Prix du m ³ d'eau potable	0,82 €
* Prime fixe annuelle	
. Compteur Ø 20	77,00 €
. Compteur Ø 25	147,00 €
. Compteur Ø 30	160,00 €
. Compteur Ø 40	231,00 €
. Compteur Ø 50	400,00 €
. Compteur Ø 60	445,00 €
. Compteur Ø 80	484,00 €
. Compteur Ø 100	588,50 €
. Compteur Ø 150	677,00 €
* Nouveau branchement (forfait raccordement au réseau)	200,00 €
* Réouverture d'un branchement faisant suite à une fermeture sans qu'il y ait eu une résiliation de l'abonnement (forfait)	101,00 €
* Fermeture du branchement	70,00 €
* Réouverture d'un branchement faisant suite à une fermeture prononcée après la résiliation d'un abonnement par le même propriétaire (forfait)	10 fois prime correspondant au compteur

PISCINE MUNICIPALE	
* Une entrée enfant (-de 4 ans)	Gratuit
* Une entrée enfant (- de 15 ans révolus)	1,40 €
* Une entrée adulte (+ de 15 ans)	2,60 €
* Abonnement enfant (10 entrées)	11,00 €
* Abonnement adulte (10 entrées)	23,00 €
* Colonies de vacances / centre de loisirs	1,20 €
* Scolaires (hors écoles primaires et maternelles de Maurs durant le temps scolaire)	1,20 €
* Entrée adulte accompagnant	1,20 €
* Location buvette / saison estivale	320,00 €
* Tarif location infrastructure hors horaires d'ouverture au public	5€/heure

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - Forfait annuel bibli-espace multimédia avec accès INTERNET illimité	MAURS	Hors Commune
* Tarif enfant (moins de 16 ans)	4,00 €	5,00 €
* Tarif adulte	14,00 €	17,00 €
* Tarif famille (maximum 30 documents)	20,00 €	26,00 €
* Caution par adhérent	25,00 €	
* Perte ou détérioration de documents	Prix réel par ouvrage	
* Etablissements scolaires	Gratuit	
* Collectivités	25,00 €	
* Prêt à distance	Forfait annuel + caution calculée en fonction de la valeur du document + frais de port	

ESPACE MULTIMEDIA	
* 1 ^{er} quart d'heure de connexion	Gratuit
* Connexion non lecteur à l'heure	
. Moins de 16 ans connexion / heure	Gratuit
. Plus de 16 ans connexion / heure	1,50 €
* Impression noir et blanc laser/page A4	0,20 €
* Impression couleur jet d'encre/base page A4	0,50 €
* Impression couleur jet d'encre/photo page A4	1,50 €

DROITS DE PLACE : METIERS D'ART	
Stand (forfait)	40,00 €
Emplacement nu	20,00 €
Caution	80,00 €

DROITS DE PLACE FOIRE AU MATERIEL AGRICOLE	
Par m ² occupé	1€/m²
Par voiture (forfait)	4,50 €

ETALAGISTES LOCAUX (Forfait annuel)	
1 ^{ère} classe	43,50€ / an
2 ^{ème} classe	61€ / an

DROITS DE PLACE	
MARCHE HEBDOMADAIRE (DU JEUDI)	
* Commerçants non sédentaires :	
. Tarif au m ² (au-delà de 5m²)	0,50€/m²
. Avec minimum de perception pour marché (moins de 5 m ²)	2,50€ mini
. Stationnement camion derrière étale jour de marché	1,00 €
. Branchement électrique CAMION	2,40€/jour
. Branchement électrique BANC	0,60€/jour
* Commerçants locaux :	
. Tarif au m ² (au-delà de 5m²)	0,24€/m²
. Avec minimum de perception (moins de 5m ²)	1,20€ mini
* Droits de place autres jours (sous réserve d'autorisation)	2,35€/m²
Avec minimum de perception (moins de 10m ²)	23,5€ mini
* Camion vente livraison (forfait payable d'avance)	125,00 €
* Tarif pour chrysanthèmes, huîtres...(forfait)	60,00 €

TERRASSES DE CAFE	
1 ^{ère} classe	2,80€/m²/an
2 ^{ème} classe	4,90€/m²/an
3 ^{ème} classe	5,40€/m²/an
Terrasse couverte	80€/m²/an
Extension terrasse – Tour de ville du 15/06 au 01/09	2,50€/m²/mois
Extension terrasse – Place de l'Europe du 15/04 au 15/09	2,50€/m²/mois

ENCARTS PUBLICITAIRES	
* Bulletin municipal	
1/8 de page	47,00 €
1/4 de page	71,00 €
1/2 de page	122,00 €
1 page	245,00 €
Dernière page	332,00 €
* Banderolles publicitaires (VERSO)	
1/4 surface	105,00 €
1/2 surface	210,00 €
Pleine surface	420,00 €
* Partenariats publicitaires animations municipales	
Foire au matériel agricole	214,00 €
Programmation estivale	214,00 €
Rencontres des Métiers d'art	214,00 €
Forum des Associations	107,00 €

FOYER D'ACCUEIL ET D'ANIMATION (cas particuliers - cf. règlement)	Location		Forfait entretien	Forfait énergie	
	Non Maursois	Maursois		Eté du 01/05 au 30/09	Hiver du 01/10 au 30/04
* UTILISATEURS					
. Particuliers (mariage, repas, anniversaire...)	195,00 €	135,00 €	75,00 €	16,00 €	32,00 €
. Associations (quine, concours belote, assemblée générale, activité culturelle payante)	80,00 €	45,00 €	40,00 €	16,00 €	32,00 €
. Associations (bal, concert, repas dansant, buffet froid, congrès, soirée avec usage cuisine...)	160,00 €	95,00 €	75,00 €	16,00 €	32,00 €
. Associations- Etablissements publics - Collectivités (réunion, activité culturelle non payante)	Gratuit	Gratuit	40,00 €	16,00 €	32,00 €
Gratuité lors de la 1ère utilisation de la saison pour les associations maursoises (saison du 01/09/N au 31/08/N+1)					
* DEGRADATIONS					
. Table			170,00 €		
. Chaise			45,00 €		
. Chariot table			400,00 €		
. Chariot chaise			420,00 €		

CAMPING MUNICIPAL LE VERT*** : Prix HT avec accès piscine inclus (juillet et août) / taxe de séjour en sus	02/05 au 04/07/2015	04/07 au 29/08	29/08 au 30/09/2014
* Une journée enfant moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* Une journée enfant (4-12 ans révolus)	Gratuit	1,68 €	Gratuit
* Une journée adulte	2,05 €	3,18 €	2,05 €
* Un emplacement journalier	4,00 €	6,05 €	4,00 €
* Voiture et moto	1,12 €	1,54 €	1,12 €
* Animal (chien...)	1,12 €	1,12 €	1,12 €
* Camping car	5,14 €	7,60 €	5,14 €
* Forfait journalier garage mort	3,00 €	3,00 €	3,00 €
* Tarif réduit à compter du 16 ^{ème} jour de présence (HAUTE SAISON):			
. Une journée enfant		1,54 €	
. Une journée adulte		2,55 €	
* Pour les groupes d'enfants encadrés (à partir de 8 enfants)			
. Emplacement sans branchement	1,68 €	2,64 €	1,68 €
. Emplacement avec branchement	4,09 €	6,36 €	4,09 €
. Séjour des accompagnateurs	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* Jeton monnayeur pour la machine à laver le linge	4,09 €	4,09 €	4,09 €
* Caution pour carte magnétique	47,27 €	47,27 €	47,27 €
LOCATION CHALETS A LA SEMAINE : Prix HT avec accès piscine inclus / taxe de séjour en sus	Vacances printemps 11/04 au 09/05	Moyenne saison du 9/05 au 04/07 et du 29/08 au 26/09	Haute saison 04/07 au 29/08
Du samedi 14h au samedi suivant 10h			
* Location à la semaine HT	225,45 €	297,27 €	470,91 €
* Forfait nettoyage	40,91 €	40,91 €	40,91 €
Caution chalet	180,00 €		
Une remise de 10% sera octroyée pour toute location de 2 semaines et plus.			
LOCATION CHALETS HORS SAISON / taxe de séjour en sus			
* Location mois hors saison (Charges non comprises)		298,18 €	
* Location semaine hors saison (Charges non comprises)		122,73 €	
* Location week-end hors saison (Charges non comprises)		92,73 €	
* Forfait nettoyage		40,91 €	